

MEMBRES ABSENTS OU QUI N'ONT PAS CONFIRMÉ LEUR PRÉSENCE

- M^{me} France Côté Parent
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M. Stéphane Gosselin Professionnel

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

PERSONNES INVITÉES

- M^{me} Aimie Forbes Membre du comité d'éthique de la recherche
- M^{me} Karoline Morris Directrice des ressources matérielles et financières

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2023 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 20 septembre 2023;
7. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 6 novembre 2023 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 6 novembre 2023;
8. Période de questions pour la communauté collégiale.

DÉCISION

9. Approbation de dépense – Travaux au campus de Carleton-sur-Mer;
10. Approbation de dépense – Unités de transformation;
11. Approbation de dépense - Hangars;
12. Approbation du Plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2024-2034;
13. Approbation du Rapport annuel 2022-2023 du Cégep de la Gaspésie et des Îles;
14. Approbation du plan de travail et du budget prévisionnel du CCTT des pêches;
15. Approbation du plan de travail et du budget prévisionnel du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable;
16. Approbation du plan de travail et du budget prévisionnel du CCTT en énergies renouvelables;
17. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable;
18. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT des pêches;
19. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT en énergies renouvelables;
20. Nomination au poste de directeur(-trice) adjoint(e) du développement et de la coopération internationale;

21. Nomination au poste de régisseur(-euse) général(e) – pavillon des sports et résidence étudiante.

INFORMATION

22. Présentation du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche (CÉR);

23. Avis de motion – Modification du Règlement n° 3;

24. Suivi budgétaire;

25. Correspondances;

26. Dépôt des rapports de votes électroniques;

27. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;

28. Suivi de la planification stratégique;

29. Information du président;

30. Information de la directrice générale;

31. Information du directeur des études;

32. Suivi des activités à l'international;

33. Questions diverses;

34. Date de la prochaine séance;

35. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres. Il souligne la présence de deux nouveaux membres :

- M^{me} Catherine Marcheterre, étudiante en *Sciences de la nature* au campus de Carleton-sur-Mer;
- M. Akim St-Amour, étudiant en *Sciences de la nature* au campus de Carleton-sur-Mer.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

La secrétaire générale demande le retrait du point 9. *Adoption du rapport financier annuel* et l'ajout du point 9. *Approbation de dépense – Travaux au campus de Carleton-sur-Mer.*

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Junlian Leblanc, il est recommandé :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 en tenant compte des modifications.

Résolution CA-2324-20

Fichier joint : *Projet_Ordre du jour_CA_2023-11-14*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun membre ne signifie de conflit d'intérêts.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Un poste pour le syndicat du personnel de soutien;
- Un poste comme représentant des parents d'étudiants.

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2023 en tenant compte des modifications demandées (modification phrase Merinov).

Résolution CA-2324-21

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2023-09-20*

6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

La directrice générale présente les suivis au procès-verbal du conseil d'administration du 20 septembre 2023.

Collaboration avec Merinov

Comme entendu entre les parties, la directrice générale du Cégep a transmis au directeur général de Merinov la définition du mandat de l'éventuel médiateur. Nous sommes actuellement en attente d'un retour de sa part. Nous avons identifié une firme, mais Merinov a déjà travaillé avec cette firme. Comme c'est un critère que nous avons énoncé, c'est-à-dire de ne pas avoir eu de mandat avec l'une ou l'autre des organisations, cette firme est donc retranchée. Nous allons plutôt faire une demande auprès de Collecto pour nous identifier de potentielles firmes pour le mandat. Nous souhaitons une première rencontre en décembre avec le médiateur, même si ce calendrier semble ambitieux.

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 NOVEMBRE 2023

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal_CE_2023-11-06*

7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 NOVEMBRE 2023

Sanctions des études

DEC : 23 étudiantes et étudiants

AEC : 46 étudiantes et étudiants

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue.

9. APPROBATION DE DÉPENSE – TRAVAUX AU CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente le point.

Un important dégât d'eau est survenu au campus de Carleton-sur-Mer en février 2023. La situation d'urgence a fait en sorte que le Cégep s'est tourné vers le seul entrepreneur disponible à ce moment-là, soit les Constructions scandinaves. Des tests d'air, effectués au mois de mars, ont confirmé la présence de moisissures. En raison de la présence de particules fongiques et d'amiante dans nos matériaux, il nous était impossible de réaliser les travaux en cours de session et nous ne pouvions pas obtenir d'estimation du coût des travaux, car l'ampleur des travaux à réaliser n'allait se confirmer que lors de la démolition et de la constatation de la présence des moisissures. Un contrat de gré à gré a donc été offert aux Constructions scandinaves, avec un tarif horaire. Une réclamation aux assurances sera faite pour le remboursement de la facture.

Considérant que le contrat a été attribué de gré à gré aux Constructions scandinaves en réponse à une situation d'urgence;

Considérant l'article 4.3 de la Politique d'achat relative aux biens, services et travaux de construction qui prévoit que les dépenses de 100 000 \$ à 199 999 \$ doivent être approuvées par le comité exécutif;

Considérant que la prochaine séance du comité exécutif a lieu le 23 janvier 2024;

Sur une proposition de M^{me} Junlian Leblanc, appuyée par M^{me} Cathy Arseneau, il est résolu :

D'approuver la dépense liée à la réalisation des travaux par l'entreprise les Constructions scandinaves à la somme de 119 402 \$.

Résolution CA-2324-22

10. APPROBATION DE DÉPENSE - UNITÉS DE TRANSFORMATION

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente ce point.

À la suite de la signature du projet SEDAD (Solutions écosystémiques d'adaptation durable), projet qui propose de rétablir un pacte durable entre l'homme et la nature pour permettre l'amélioration des conditions de vie de la population (santé, alimentation, pauvreté) en proposant aux groupes cibles d'être les véritables acteurs du développement économique local dans trois zones faisant partie de l'écorégion ouest-africaine, une évaluation des besoins du projet a été élaborée.

Cette évaluation fait état de besoins pour des unités de transformation et des bâtiments préfabriqués qui sont prévus dans le cadre du développement économique des regroupements féminins et de la valorisation des ressources naturelles. Cette valorisation est stratégique dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'économie circulaire bleue et verte.

Un appel sur invitation a donc été lancé pour la fourniture d'unités de transformation et de bâtiments préfabriqués.

Même si les montants dépassent les seuils indiqués à notre politique d'achat pour aller en appel d'offres public, il est proposé de ne pas aller en appel d'offres public puisque ça ne servirait pas l'intérêt public et qu'un appel d'offres sur invitation à au moins trois fournisseurs serait l'option retenue.

Les trois entreprises invitées, deux canadiennes et une européenne, ont soumissionné. Une entreprise canadienne n'était pas conforme. Le plus bas soumissionnaire conforme est sélectionné. Il est aussi le seul à proposer les équipements complémentaires et la supervision des montages des unités de transformation et bâtiments préfabriqués.

Considérant que le projet SEDAD à l'international doit faire l'achat de hangars/bâtiments, de chambres froides et de bateaux;

Considérant que ces achats ne sont pas financés par des fonds publics du gouvernement québécois, donc qu'ils ne sont pas soumis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

Considérant que pour un projet antérieur similaire, l'appel d'offres public via le SEAO a été utilisé et le constat est que ce processus à l'international est peu connu, peu utilisé ni adapté et limite grandement les offres possibles;

Considérant que l'article 5.5.4 de notre politique d'achat prévoit ceci :

« Nonobstant les articles précédents et même si la valeur du contrat est de 100 000 \$ et plus, le Collège peut négocier un contrat de gré à gré dans les cas suivants :

Avec l'autorisation du dirigeant de l'organisme, lorsque le Collège estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2 de la Loi, qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public; »

Considérant la nécessité d'acquérir des unités de transformation et des bâtiments préfabriqués pour la réalisation du projet;

Considérant l'appel sur invitation qui a eu lieu du 9 au 30 octobre 2023;

Considérant que le contrat est octroyé à l'entreprise qui répond aux exigences de devis tout en étant le plus bas soumissionnaire;

Considérant la politique d'achat du Cégep qui prévoit que les contrats de plus de 200 000 \$ doivent être approuvés par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

D'approuver le contrat de 586 658 \$ US pour l'achat d'unités de transformation et de bâtiments préfabriqués auprès de l'entreprise Easycube.

Easycube est une entreprise française qui se spécialise au niveau des constructions modulaires innovantes avec une solide présence à l'international. Il s'agit d'un premier contrat pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles avec cette entreprise.

Résolution CA-2324-23

11. APPROBATION DE DÉPENSE – HANGARS

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente ce point.

À la suite de la signature du projet SEDAD (Solutions écosystémiques d'adaptation durable), projet qui propose de rétablir un pacte durable entre l'homme et la nature pour permettre l'amélioration des conditions de vie de la population (santé, alimentation, pauvreté) en proposant aux groupes cibles d'être les véritables acteurs du développement économique local dans trois zones faisant partie de l'écorégion ouest-africaine, une évaluation des besoins du projet a été élaborée.

Cette évaluation fait état de besoins pour des hangars qui sont prévus dans le cadre du développement économique des regroupements féminins et de la valorisation des ressources naturelles. Cette valorisation est stratégique dans la gestion durable des ressources naturelles et de l'économie circulaire bleue et verte.

Un appel sur invitation a donc été lancé pour la fourniture de hangars.

Même si les montants dépassent les seuils indiqués à notre politique d'achat pour aller en appel d'offres public, il est proposé de ne pas aller en appel d'offres public puisque ça ne servirait pas l'intérêt public et qu'un appel d'offres sur invitation à au moins trois fournisseurs serait l'option retenue.

Les quatre entreprises invitées, une canadienne et trois européennes, ont soumissionné. Une entreprise européenne était non conforme. Le plus bas soumissionnaire est sélectionné. Il est aussi le seul à proposer la supervision du montage des hangars.

Considérant que le projet SEDAD à l'international doit faire l'achat de hangars/bâtiments, de chambres froides et de bateaux;

Considérant que ces achats ne sont pas financés par des fonds publics du gouvernement québécois, donc qu'ils ne sont pas soumis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

Considérant que pour un projet antérieur similaire, l'appel d'offres public via le SEAO a été utilisé et le constat est que ce processus à l'international est peu connu, peu utilisé ni adapté et limite grandement les offres possibles;

Considérant que l'article 5.5.4 de notre politique d'achat prévoit ceci :

« Nonobstant les articles précédents et même si la valeur du contrat est de 100 000 \$ et plus, le Collège peut négocier un contrat de gré à gré dans les cas suivants :

Avec l'autorisation du dirigeant de l'organisme, lorsque le Collège estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2 de la Loi, qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public; »

Considérant la nécessité d'acquérir des hangars pour la réalisation du projet;

Considérant l'appel sur invitation qui a eu lieu du 9 au 30 octobre 2023;

Considérant que le contrat est octroyé à l'entreprise qui répond aux exigences de devis tout en étant le plus bas soumissionnaire;

Considérant la politique d'achat du Cégep qui prévoit que les contrats de plus de 200 000 \$ doivent être approuvés par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

D'approuver le contrat de 560 450 \$ US pour l'achat de hangars auprès de l'entreprise Easycube.

Easycube est une entreprise française qui se spécialise au niveau des constructions modulaires innovantes avec une solide présence à l'international. Il s'agit d'un premier contrat pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles avec cette entreprise.

Résolution CA-2324-24

12. APPROBATION DU PLAN DÉCENNAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE (PDIR) 2024-2034

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

À la demande du MEIE (voir lettre et annexe collègues PDIR-2024-2034), le Cégep doit fournir la planification des infrastructures de recherche pour la période 2024-2034. Cet exercice est repris annuellement depuis quelques années. Le Cégep n'a pas de projets d'infrastructures de recherche en dehors de ceux déposés par ses gestionnaires de CCTT (CIRADD, Merinov et Nergica). Cette année, il n'y a que Nergica et Merinov qui ont présenté des projets. Ceux-ci ont fourni au Cégep leur plan respectif. Ils sont regroupés dans le document PDIR Cégep GIM 2024-2034. Chaque projet reçoit un ordre de priorité propre à chaque CCTT. La majorité des projets sont au stade avant-projet.

Les différentes infrastructures proposées sont présentées dans le document : Résumé du PDIR CGI 2024-2034. Évidemment, le financement de ces projets n'est pas attaché et demandera des efforts conséquents pour y arriver. Plusieurs démarches sont en cours dans chaque CCTT selon le degré d'importance.

Considérant la recommandation favorable de la Direction des ressources matérielles et financières d'adopter le PDIR 2024-2034;

Considérant la recommandation favorable du Service de la recherche et de l'innovation d'adopter le PDIR 2024-2034;

Considérant que le PDIR 2024-2034 doit être appuyé par une résolution du conseil d'administration;

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Chartrand, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est résolu :

D'adopter le Plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2024-2034.

Résolution CA-2324-25

Fichiers joints : *PDI 24-34_Annexe-collèges, PDI 24-34_Lt Colleges, PDIR Cegep GIM 2024-2034, Résumé du PDIR CGI 2024-2034*

13. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Comme prévu à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit produire un rapport de ses activités pour l'année 2022-2023 faisant état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. Les faits saillants du Rapport annuel 2022-2023 sont présentés.

La directrice générale présente brièvement les différentes parties du rapport et invite les membres du conseil d'administration à en prendre connaissance. Elle précise également la distinction entre le rapport à fournir au ministère de l'Enseignement supérieur et le rapport qui est destiné à nos communications externes, qui est une version améliorée au niveau du graphisme.

Considérant l'obligation prévue à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* de déposer un rapport annuel au ministère de l'Enseignement supérieur;

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'approuver le Rapport annuel 2022-2023 du Cégep de la Gaspésie et des Îles en vue de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 1^{er} décembre 2023.

Résolution CA-2324-26

Fichiers joints : *RAPPORT ANNUEL 22-23_CA 14 novembre 2023, CégepGIM-RA-2022-2023-V4*

14. APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU CCTT DES PÊCHES

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Les plans de travail annuels et les budgets prévisionnels pour la période 2023-2024 des CCTT doivent être approuvés par le conseil d'administration et soumis au ministère de l'Enseignement supérieur.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2023-2024 du CCTT des pêches;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le plan de travail annuel et le budget prévisionnel de chaque CCTT avant le 1^{er} décembre 2023;

Sur une proposition de M. Jean St-Pierre, appuyée par M^{me} Cathy Arseneau, il est résolu :

D'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2023-2024 du CCTT des pêches.

Résolution CA-2324-27

Fichiers joints : *CCTT des pêches - PTA 2023-2024 - version comité CCTT CGI-2023-10-31, CCTT des pêches Budget prévisionnel 2023-2024 révisé 07 novembre 2023, CCTT des pêches États financiers CCTT - 30 juin 2023*

15. APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU CCTT EN PRATIQUES SOCIALES NOVATRICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Les plans de travail annuels et les budgets prévisionnels pour la période 2023-2024 des CCTT doivent être approuvés par le conseil d'administration et soumis au ministère de l'Enseignement supérieur.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2023-2024 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le plan de travail annuel et le budget prévisionnel de chaque CCTT avant le 1^{er} décembre 2023;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2023-2024 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable.

Résolution CA-2324-28

Fichiers joints : *PROVISOIRE CIRADD 2023-06-30-Etat_resultats, PROVISOIRE CIRADD Previsions_budgetaires_2023-2024, PROVISOIRE CIRADD_PlanificationAnnuelle_2023-2024-version-finale*

16. APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU CCTT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Les plans de travail annuels et les budgets prévisionnels pour la période 2023-2024 des CCTT doivent être approuvés par le conseil d'administration et soumis au ministère de l'Enseignement supérieur.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2023-2024 du CCTT en énergies renouvelables;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le plan de travail annuel et le budget prévisionnel de chaque CCTT avant le 1^{er} décembre 2023;

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2023-2024 du CCTT en énergies renouvelables.

Résolution CA-2324-29

Fichiers joints : *Nergica Budget 2023-2024 FINAL Adopté, Nergica états financiers au 30 juin 2023, Nergica Plan_de_travail_annuel_2023-2024_Officiel_1698930954*

17. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT EN PRATIQUES SOCIALES NOVATRICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans sa reddition de comptes avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, le CIRADD, gestionnaire du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable, doit remettre le rapport annuel des activités au 1^{er} décembre de chaque année. Le comité de suivi des CCTT et le comité d'audit et des finances ont analysé les documents lors de leur rencontre du 8 novembre 2023.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances à leur rencontre du 8 novembre 2023;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT;

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Jean St-Pierre, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2022-2023 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable dont la gestion est assurée par le CIRADD.

Résolution CA-2324-30

Fichier joint : *PROVISOIRE CIRADD_RapportAnnuel_2022-2023-version-preliminaire*

18. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT DES PÊCHES

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans sa reddition de comptes avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, Merinov, gestionnaire du CCTT des pêches, doit remettre le rapport annuel des activités au 1^{er} décembre de chaque année. Le comité de suivi des CCTT et le comité d'audit et des finances ont analysé les documents lors de leur rencontre du 8 novembre 2023.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances à leur rencontre du 8 novembre 2023;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Cathy Arseneau, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2022-2023 du CCTT des pêches dont la gestion est assurée par Merinov.

Résolution CA-2324-31

Fichier joint : *CCTT des pêches - Rapport annuel 22-23- comité CCTT - 2023-10-31*

19. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le coordonnateur du Service de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans sa reddition de comptes avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, Nergica, gestionnaire du CCTT en énergies renouvelables, doit remettre le rapport annuel des activités au 1^{er} décembre de chaque année. Le comité de suivi des CCTT et le comité d'audit et des finances ont analysé les documents lors de leur rencontre du 8 novembre 2023.

Considérant la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT et du comité d'audit et des finances à leur rencontre du 8 novembre 2023;

Considérant l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2022-2023 du CCTT en énergies renouvelables dont la gestion est assurée par Nergica.

Résolution CA-2324-32

Fichier joint : *Nergica-RapportAnnuel-2022-23-3*

20. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR(-TRICE) ADJOINT(E) DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Lors de la séance du conseil du 28 juin 2023, il a été adopté de transformer la charge de projet de directeur(-trice) adjoint(e) du développement et de la coopération internationale en poste.

Le président suggère de traiter ce point à huis clos.

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices, M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageole, à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'autoriser M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageole à être présents pendant le huis clos.

Résolution CA-2324-33

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos à 15 h 56.

Résolution CA-2324-34

Les membres prennent connaissance du parcours scolaire et professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

De lever le huis clos à 15 h 58.

Résolution CA-2324-35

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste de directeur(-trice) adjoint(e) du développement et de la coopération internationale, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du conseil.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Malek Arab, il est résolu :

De nommer M. Nicolas Simeray, titulaire du poste de directeur adjoint du développement et de la coopération internationale à compter du 14 novembre 2023.

Résolution CA-2324-36

21. NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR(-EUSE) GÉNÉRAL(E) - PAVILLON DES SPORTS ET RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le président suggère d'autoriser les personnes observatrices, M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageole, à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de M^{me} Cathy Arseneau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'autoriser M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageole à être présents pendant le huis clos.

Résolution CA-2324-37

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M^{me} Yolaine Arseneau, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos à 16 h.

Résolution CA-2324-38

Les membres prennent connaissance du parcours scolaire et professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Jean St-Pierre, il est résolu :

De lever le huis clos à 16 h 03.

Résolution CA-2324-39

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste de régisseur(-euse) général(e) – pavillon des sports et résidence étudiante, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du conseil.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M^{me} Nathalie Leblanc, appuyée par M. Jean St-Pierre, il est résolu :

De nommer M. Félix Guay-Vachon titulaire du poste de régisseur général – pavillon des sports et résidence étudiante le ou vers le 23 novembre 2023.

Résolution CA-2324-40

22. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR)

M^{me} Aimie Forbes, conseillère pédagogique et membre du comité d'éthique de la recherche (CÉR), présente ce point.

Le comité d'éthique de la recherche (CÉR) du Cégep de la Gaspésie et des Îles a été formé officiellement le 11 mai 2014 à la suite de la résolution du conseil d'administration.

La mission du CÉR est de s'assurer que toute la recherche avec des participants humains se déroule conformément aux principes éthiques comme énoncés dans la *Politique sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains*. Le 12 octobre dernier, le comité d'éthique de la recherche a approuvé le rapport annuel faisant état des activités pour l'année 2022-2023 (voir document joint). M^{me} Forbes présente les faits saillants du rapport.

Fichier joint : *CER-Rapport-annuel-2022-2023_vapprouvée_20231012-1*

23. DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 3

La secrétaire générale dépose un avis de motion en vue de modifier le Règlement n° 3 : *Règlement relatif à la nomination, à l'évaluation et au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études*. La modification est requise à la suite d'un changement au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collègues d'enseignement général et professionnel* le 29 mars 2023 à l'article 30.1 :

« Le conseil d'administration est responsable du processus de renouvellement du mandat du hors-cadre. Ce processus est conduit selon les modalités qu'il établit, sous réserve de ce qui suit :

1. Le processus est conduit par un comité composé de membres du conseil d'administration ne faisant pas partie des membres du personnel du collège. Le mandat du comité est d'apprécier le rendement du hors-cadre en vue de formuler une recommandation au conseil d'administration; »

Le Cégep devra donc mettre à jour son règlement pour modifier la composition du comité de renouvellement du hors-cadre.

Le règlement actuel, adopté par le conseil d'administration le 27 novembre 2018, peut être consulté au lien suivant : https://cegepgim.ca/wp-content/uploads/2022/04/reglement-no-3_27-novembre-2018.pdf.

Fichier joint : *MODIFICATIONS-RÈGLEMENT-29-MARS-2023.pdf*

24. SUIVI BUDGÉTAIRE

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris, présente les points saillants du suivi budgétaire au 30 septembre.

Enseignement régulier

Il n'y a rien de particulier à signaler au 30 septembre au niveau des dépenses de l'enseignement régulier.

Services autofinancés

Groupe Collegia

- Le campus de Montréal opère avec environ 425 étudiantes et étudiants pour le moment.
- Les projets à l'international sont en pleine action et ce sera également une bonne année du côté des AEC avec des cohortes démarrées en guide d'aventure, en éducation spécialisée et en soins infirmiers.
- Pour le service aux entreprises, la cible attendue est toujours très réaliste.

Résidences étudiantes de Gaspé

- Les résultats au 30 septembre respectent les prévisions.
- Les résidences sont au maximum de leur capacité et les travaux de rénovation suivent également l'échéancier prévu, la cible attendue est toujours réaliste.

Service de l'activité physique de Gaspé

- Encore cette année, ce Service fera face à des défis. Les difficultés de recrutement pour les sauveteurs font en sorte que moins de cours peuvent être offerts et les habitudes de fréquentation d'avant la pandémie ne sont pas complètement revenues.
- Des démarches avec la Ville de Gaspé et d'autres partenaires sont en cours pour développer des partenariats et dynamiser notre offre de service. Des projets de rénovation sont aussi envisagés.
- La cible attendue est toujours réaliste.

Gymnase de Carleton-sur-Mer

- Rien de particulier à signaler à ce moment-ci de l'année, tout se déroule comme prévu. La négociation d'une nouvelle entente de partenariat avec Bouge pour que ça bouge sera à l'agenda au courant des prochains mois.

Formation continue pêche

- Les résultats au 30 septembre indiquent une perte importante, étant donné que les formations sont offertes seulement à l'hiver. La direction de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec nous indique que la situation devrait revenir à la normale à ce moment-là.
- Ce Service a également des défis pour la prochaine année avec la perte du contrat avec le bureau de Services Québec. Des solutions sont envisagées et sont présentement en négociation pour pallier la perte de cette importante source de financement.
- La cible attendue est toujours réaliste.

Fichier joint : *Suivi budgétaire au 30 septembre 2023*

25. CORRESPONDANCES

- 6 novembre 2023 : Lettre de réponse : *Techniques policières*;
- 20 octobre 2023 : Lettre de M^{me} Paule De Blois et Plan de transformation numérique en enseignement supérieur;
- 29 septembre 2023 : Lettre du Syndicat des enseignantes et enseignants du campus des Îles-de-la-Madeleine au sujet des mobilisations pour la justice climatique et les négociations sectorielles;
- 15 septembre 2023 : Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel.

Fichiers joints : 20231030_PDéry_ABlouin_Techniques_Policières (310.A0) – GAS, *Plan-transformation-numerique-ES-2023-2027*, *Lettre de la sous-ministre aux réseaux*, *SEECILES_LettreCA_Mobilisationclimatique*, *Lettre Présidence CA-règlement-classification-HC-MES_projet*, *MODIFICATIONS-RÈGLEMENT-29-MARS-2023*

26. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Les rapports de votes électroniques sont déposés à titre informatif :

27 septembre 2023 : Modification à l'organigramme du Cégep de la Gaspésie et des Îles

Fichier joint : *Rapport_vote_électronique_CA_2023-09-27*

27. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun rapport n'est déposé.

28. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le comité de suivi de la planification stratégique du conseil d'administration a tenu une rencontre le 7 novembre dernier pour prendre connaissance des plans de travail des comités des orientations stratégiques.

Les plans de travail sont déposés aux membres du conseil d'administration pour consultation.

Fichier joint : *Plans de travail_orientations_stratégiques_2023-2024*

29. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président transmet les points d'information suivants :

25 septembre 2023 : Rencontre avec les dirigeants de Merinov en compagnie de M^{me} Arseneau;

26 octobre 2023 : Activité de reconnaissance à Gaspé;

27 octobre 2023 : Forum des présidents :

- Négociations,
- Dossier de la langue,
- Enjeux de réussite,
- Regroupements des fondations,
- CCTT;

27 octobre 2023 : Assemblée générale annuelle de la Fédération des cégeps :

- Rapport annuel,
- Budget,
- Plan de travail,
- Gouvernance des CCTT,
- Élections;

7 novembre 2023 : Comité suivi à la planification stratégique;

9 novembre 2023 : Activité de reconnaissance à Carleton.

30. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, transmet les points d'information suivants :

Colloque Formation à distance interordres (FADIO)

- Regroupement des établissements d'enseignement du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- La rencontre des partenaires *Les nouveaux visages de la FAD* a eu lieu les 10, 11 et 12 octobre 2023 au campus de Gaspé.

Solutions écosystémiques d'adaptation durable

- La subvention de 15 millions de dollars obtenue par la formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour sa proposition : Solutions écosystémiques d'adaptation durable (SEDAD) a été annoncée officiellement à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec le 8 novembre dernier;
- Le projet a bénéficié d'une couverture médiatique importante à la suite de cette annonce.

Front commun

- Des journées de grève sont annoncées les 21, 22 et 23 novembre 2023;
- Les différentes démarches relatives à la préparation de cette grève sont en cours.

31. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet le point d'information suivant :

Révision du programme de *Soins infirmiers*

- À la suite des résultats très faibles à l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, nous avons été témoins de plusieurs réactions à ce sujet. Lors de la rencontre de la Commission des affaires pédagogiques (CAP), le ministère de l'Enseignement supérieur était présent et le point a été fait sur le programme, des informations rassurantes ont été fournies aux directeurs des études.
- Le devis ministériel du programme de *Soins infirmiers* n'a pas été revu depuis 2007, malgré la grande évolution de cette profession dans les dernières années. L'analyse de la fonction de travail est en cours. Une nouvelle version de programme sera développée et devra être mise en place par les cégeps en 2027.

32. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : *Fiches_projets_internationale_2023-11-14*

33. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

34. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance extraordinaire du conseil d'administration aura lieu le 4 décembre 2023 à 16 h.

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 31 janvier 2024 à 15 h.

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyé par M. Jean St-Pierre, que le président déclare la séance levée à 16 h 52.

SIGNATURES



Antonio J. Blouin

Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau

Directrice générale et secrétaire générale